République Française Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON DE YDES



MAIRIE D'YDES



① 04 71 40 82 51 - Fax 04 71 67 91 75

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 028-2025 - VOIRIE : ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION FERMETURE ALLEE DES TEMPLIERS - Tous en Piste – 14 Juin 2025

Le Maire d'Ydes,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande de la Sumène Artense Communauté,

Considérant qu'en raison de la manifestation «Tous en piste» du 14 juin 2025, il convient de règlementer la circulation sur l'allée des templiers.

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1: La circulation des véhicules sera interdite du Samedi 14 juin 2025 7h00 au dimanche 15 juin 2025 12h00, Allée des Templiers, du rond-point de la Gendarmerie jusqu'à la Rue de la Gare, dans les deux sens, et sera déviée par :

1°) Sens Largnac vers Place Georges Pompidou: - RD 922

-Rue Félix Chalvignac -Rue du Docteur Basset

2°) Sens Place Georges Pompidou vers Largnac: -Rue du 8 Mai 1945

-RD 922

ARTICLE 2: La signalisation sera mise en place par les organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 3 : Cet arrêté ne s'applique pas aux véhicules de service, de secours et d'incendie et aux véhicules des organisateurs.

ARTICLE 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades Ydes/Champs ;
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Ydes ;
- Monsieur Le Président de Sumène Artense Communauté, chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Ydes, le 15 mai 2025 Le Maire.

